

**Greffé du Tribunal de Commerce de  
Beauvais**  
BP 90458  
60004 Beauvais Cedex  
Téléphone : 03.44.06.74.00

Réf. Greffe : 2025 / 1158

## ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

**DU CHEF DE :** SERVICE OUTILS COUPANTS AFFUTAGE METAL Société à responsabilité limitée  
rue du Stade R Boulanger 60250 Mouy  
N° Insee : 318110632  
**Sauf inscription prise à une autre adresse**

**ABSENCE D'INSCRIPTION :** Nantissements de parts de société civile à jour au 07/10/2025  
Nant. jud. déf. parts sté civile à jour au 07/10/2025  
Nant. prov. parts sté civile à jour au 07/10/2025  
Protêts à jour au 07/10/2025  
Prêts et délais à jour au 07/10/2025  
Warrants (trois catégories) à jour au 07/10/2025  
Gages sans dépossession à jour au 07/10/2025  
Gages des stocks à jour au 07/10/2025  
Nantissements de l'outillage matériel et équipement à jour au 07/10/2025  
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) à jour au 07/10/2025  
Priviléges de vendeur et action résolutoire à jour au 07/10/2025  
Nantissements du fonds de commerce à jour au 07/10/2025  
Nantissements du fonds artisanal à jour au 07/10/2025  
Nantissement de fonds agricole à jour au 07/10/2025  
Nant. jud. art.53 anc.CPC à jour au 07/10/2025  
Nantissement judiciaire définitif : art. R 533-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 07/10/2025  
Nantissement judiciaire provisoire : art. R 532-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 07/10/2025  
Déclarations de créances à jour au 07/10/2025  
Hypothèque maritime à jour au 07/10/2025  
Actes de saisie sur les navires à jour au 07/10/2025  
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 07/10/2025  
Hypothèque fluviale à jour au 07/10/2025  
Actes de saisie de bateaux à jour au 07/10/2025  
Biens inaliénables à jour au 07/10/2025  
Publicités de contrats de location à jour au 07/10/2025  
Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 07/10/2025  
Priviléges du Trésor à jour au 07/10/2025  
Priviléges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 07/10/2025  
Warrants agricoles à jour au 07/10/2025  
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 07/10/2025  
Saisie pénale de fonds de commerce à jour au 07/10/2025  
Logement indigne à jour au 07/10/2025

Pour état conforme comprenant 0 inscription.

Tarif fixé par les articles R 444-3 (annexe 4-7) et A. 743-8 à A 743-18 du code de commerce.

\* NB : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) pris(e)s sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile

(article L.527-4 abrogé du code de commerce).

\*\* NB : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

\*\*\* NB : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

\*\*\*\* NB : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.

Délivré à Beauvais, le 8 octobre 2025

Le Greffier,

